

Direction des finances DFIN
Monsieur le Conseiller d'Etat
Georges Godel
Rue Joseph-Piller 13
1701 Fribourg

Fribourg, le 20 mars 2017

Avant-projet de loi modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) et la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) – prise de position du PDC cantonal

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous vous remercions de nous associer à la consultation mentionnée en objet et saluons le très bon travail effectué sur ces différents dossiers.

- Lpers, art. 26 al. 3^{bis} et al. 3^{ter} : la protection des familles nous tient particulièrement à cœur et en ce sens, l'exigence d'extrait spécial de casier judiciaire pour tout candidat prétendant à une fonction impliquant des contacts avec les mineurs nous paraît extrêmement pertinente.
- Le nouvel article 84 du règlement du personnel de l'Etat (RPers) est un pas important en faveur des familles et en particulier un signe très positif pour les mères. L'Etat de Fribourg encourage ainsi concrètement l'allaitement, recommandé par l'OMS et dont l'on connaît désormais les effets positifs à long terme sur la santé infantile.
- Concernant le droit de grève, nous saluons la volonté d'encadrer ce sujet sensible. Nous trouvons juste et pertinent d'interdire la grève aux catégories de personnel impliquées dans les soins et la sécurité (Lpers, art. 68 al. 5 et art. 68 al. 6).

Nous vous remercions pour le travail fourni dans ce dossier et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Bruno Boschung
Président de la Commission Institutions,
Fonction publique & Personnel

Magali Corpataux
Secrétaire politique

Pour tout renseignement :

Monsieur Bruno Boschung, Député, Président du Grand Conseil,
Président de la Commission Institutions, Fonction publique & Personnel, 079 232 70 30